

Metz, le 26 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Société AD IMMOBILIER
Représentée par M. Antoine D'ASCOLI, Gérant
24 rue de Lorraine
57915 WOUSTVILLER

OBJET : Dossier Loi sur l'eau – Rejet des eaux pluviales
du lotissement « Les Bosquets » à HAMBACH
Courrier de non opposition

RÉF. : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.J. : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur,

J'accuse réception de la version dématérialisée du dossier de déclaration réactualisé, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), déposé par votre mandataire, le bureau d'études Génie de l'Eau de Vandoeuvre les Nancy, concernant le projet :

- **Gestion et rejet des eaux pluviales du projet de création du lotissement "Les Bosquets" de 44 logements composé de 33 parcelles accessibles depuis les rues Nationale et de la Paix à HAMBACH.**

Après instruction de votre dossier de déclaration conformément aux articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, pour lequel un nouveau récépissé vous a été délivré lors de l'enregistrement des documents complémentaires en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 05 février 2024 sous le n° DIOTA-231229-175843-863-006, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57910 HAMBACH où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
L'Adjointe à la responsable d'unité police de l'eau



Astride ERMAN

Copie : M. le Maire de la commune de HAMBACH pour
affichage du récépissé de déclaration et du présent
courrier